



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-08

L'an deux mille vingt six à 10h30

Le 6 mars, à Charleville Mézières

Date de convocation avec envoi des documents budgétaires	17 février 2026
Nombre de délégués :	
 Titulaires	53 Titulaires
 Suppléants	53 Suppléants
 Présents	28 Présents
 Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Farid BESSADI
M Jean Marie BARREDA
M Emmanuel BAUDART
Mme Véronique CASTRONOVO
M. Philippe CLAUDE
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M Jean – Pierre CORVISIER
M Jean Marie CREVISY
Mme Marzia DE BONI
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Régis DEPAIX
M Alain DUPOMMIER
Mme Dominique FLORES
Mme Pascale GAILLOT

M Kévin GENGOUX
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT
M Jean – Yves JONET (pv de M TRONÇON)
M Michel LALLEMAND
M Stéphane LEBLANC
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Yannick ROSSATO
M Mathieu SERVAGI
M Daniel THOMAS
M jean François VALLOIRE
M Claude VALDENAIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT

Résultat du vote
Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°26-08

Objet de la délibération :

RENOUVELLEMENT D'EMPRUNT

Par délibération 26/02 du 5 février 2026, le Comité Syndical avait approuvé la demande de renouvellement de l'emprunt relai de 2024 de 2,3M€.

Le Crédit Agricole du Nord Est a confirmé les conditions financières de ce prêt à savoir des conditions identiques à celles de 2024.

Les conditions financières sont les suivantes :

PRÊT A COURT TERME TVA

- Montant : 2 300 000€ (montant maximum : 16,404% du TTC éligible au FCTVA)
- Durée : 24 mois
- Taux indexé ; EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) +1,10%
- Taux d'intérêt plancher = marge
- Commission d'engagement : 0,20% du montant contracté
- Remboursement du capital in fine
- Amortissement anticipé possible à tout moment sans pénalité
- Echéances fixées au 5 des mois concernés
- Périodicité trimestrielle
- Mise à disposition des fonds à votre demande
- Intérêts calculés sur le nombre de jours réels d'utilisation
- Inscription de la dette au budget

Après avis du Bureau Syndical,

Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical ;

- **APPROUVE** le prêt court terme de 2,3M€ aux conditions définies ci-dessus
- **Précise** que les intérêts seront remboursés par les communautés délégantes du projet HEBMA



Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS